

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2024-019

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2024

Sommaire

DDFIP /

32-2024-01-29-00001 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire PPR (2 pages)	Page 3
32-2023-12-13-00003 - Délégation de signature en matière de contentieux de gracieux fiscal?? Délégation de signature de la responsable du SIE du Gers (1 page)	Page 6

DDFIP

32-2024-01-29-00001

Décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire PPR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
GERS**

2, place Jean David

CS 70 352

32 010 AUCH CEDEX

**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**La directrice du pôle pilotage et ressources
de la direction départementale des Finances Publiques du Gers**

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M Laurent CARRIÉ en qualité de préfet du Gers

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Joëlle BETHENCOURT, administratrice des finances publiques adjointe,

Vu le décret du 6 novembre 2023 portant nomination de Madame Catherine PERINETTI, Administratrice des Finances publiques, dans les fonctions de Directrice départementale des finances publiques du Gers, à compter du 13 novembre 2023 ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet du Gers en date du 21 août 2023, seront exercées par :

- **M. David VERCRUSSE**, inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **Mme Corinne LECAT**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

pour les validations Chorus formulaire :

- **M. David MERCADER**, contrôleur des Finances publiques,
- **Mme Muriel GAUZERANS**, contrôleuse des Finances publiques,
- **M. Olivier DUPOUY**, contrôleur des finances publiques
- **Mme Carole ZANANDREA**, contractuelle
- **Mme Nathalie GRAZIDE**, agente administrative
- **M. Noah ALIDOR**, apprenti
- **Mme Sonia CORON**, auxiliaire

pour les opérations de gestion dans Chorus Cœur :

- **Mme Julie MOURLAN-MEILHAN**, inspectrice des finances publiques, cheffe du service Budget, immobilier, logistique
- **Mme Muriel GAUZERANS**, contrôleuse des Finances publiques,
- **Mme Nathalie GRAZIDE**, agente administrative

pour les titres à valider en matière de rémunération dans Chorus formulaire :

- **M. Jérôme TAITARD**, Inspecteur des Finances Publiques, chef du service gestion des ressources humaines
- **Mme Corinne LECAT**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

et s'agissant du service gestionnaire valideur pour les états de frais de déplacement :

- **M. David VERCRUSSE**, inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **Mme Julie MOURLAN-MEILHAN**, inspectrice des finances publiques, cheffe du service Budget, immobilier, logistique
- **Mme Corinne LECAT**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources

Fait à AUCH, le 29 janvier 2024

L'Administratrice des Finances Publiques adjointe

Joëlle BETHENCOURT



DDFIP

32-2023-12-13-00003

Délégation de signature en matière de
contentieux de gracieux fiscal
Délégation de signature de la responsable du SIE
du Gers

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction départementale des Finances publiques du GERS
2 Place JEAN DAVID
CS 70352
32010 AUCH CEDEX

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
DE GRACIEUX FISCAL**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA RESPONSABLE DU S.I.E DU GERS

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises du Gers,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L 257 A et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

LIGNON LAURENT		
ANTONETTI XAVIER		

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département Du Gers.

À Auch, le 13/12/2023

La comptable, responsable de service des impôts
des entreprises du GERS

Valérie BOLL-DEBUF

